ÊTRE DÉLÉGUÉ AU SDEM50

Mandat 2026 - 2032

sdem50

Syndicat départemental
d'énergies de la Manche

LES MISSIONS DU SDEM50

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche

Le SDEM50 accompagne les communes de la Manche dans la gestion, la modernisation et la transition de leurs réseaux et usages énergétiques. Il agit au quotidien pour garantir un service public de l'énergie fiable, durable et adapté aux territoires.

Les grandes missions du SDEM50

Distribution Publique d'énergies

- Est propriétaire des réseaux publics d'électricité sur le territoire départemental
- Organise et contrôle le service public de l'électricité et du gaz
- Contrôle de manière approfondie les distributeurs d'électricité et de gaz
- Assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques
- Accompagne les communes dans les projets de raccordement

20 000 KM DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

257 000 USAGERS

Éclairage public

- Crée, rénove et assure la maintenance des installations
- Assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux
- Optimise la performance énergétique et réduit les consommations
- Met en œuvre des solutions durables et performantes

300 COMMUNES ADHÉRENTES

50 000 POINTS LUMINEUX

Énergies renouvelables, autoconsommation & efficacité énergétique

- Réalise des études de projets photovoltaïques
- Développe des chaufferies bois et des réseaux de chaleur
- Met en place le Conseil en Énergie Partagé (CEP)
- Sensibilise les scolaires aux enjeux écologiques
- Déploie des actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire

Mobilité durable

- Installe, entretient et exploite les bornes de recharge
- Déploie le réseau e-charge50 sur le territoire
- Accompagne le développement des nouvelles mobilités
- (véhicules électriques, GNV, hydrogène)

200 BORNES EN 2025

Un acteur public de proximité au service de des communes Manchoises

LA GOUVERNANCE DU SDEM50

Une organisation démocratique et territoriale

Le SDEM50 repose sur une gouvernance structurée, garantissant une représentation équilibrée des territoires et des communes adhérentes. Les élus locaux participent activement aux décisions stratégiques, budgétaires et opérationnelles du syndicat.

LA GOUVERNANCE

Bureau

1 Président

11 Vice-Présidents

- Met en œuvre les décisions du Comité syndical

Ils élisent le bureau

Comité syndical

69 Délégués

- Vote les budgets
- Fixe les orientations du syndicat
- Suit les compétences déléguées au Bureau et au Président

Ils élisent leurs représentants au comité syndical

Les délégués de secteur

556 Délégués

- Représentent les communes
- Font remonter les besoins du terrain
- Participent à la vie et aux décisions du syndicat

11 collèges territoriaux / secteurs d'énergies

Le territoire du SDEM50 est organisé en 11 secteurs d'énergies, garantissant une représentation équilibrée de l'ensemble du département.

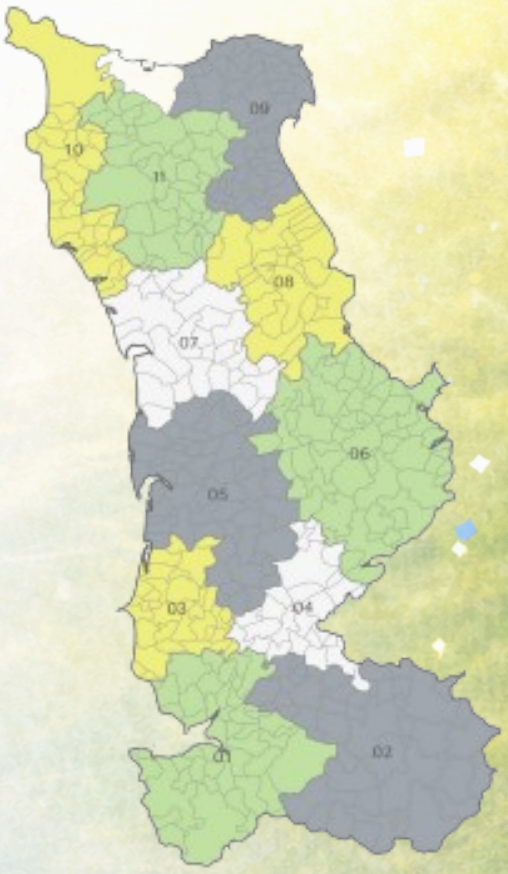

Un collège EPCI réunit l'ensemble des EPCI membres.

1 représentant au Bureau

ÊTRE DÉLÉGUÉ AU SDEM50

Les missions du délégué

Lors des élections municipales, les communes adhérentes désignent un ou plusieurs élus pour les représenter au SDEM50.

Les délégués sont des élus :
- sensibles aux enjeux énergétiques,
- engagés dans la transition énergétique de leur territoire.

Le SDEM50 s'appuie sur les délégués communaux et intercommunaux pour construire et déployer des projets adaptés aux réalités locales.

Un rôle clé au sein de la collectivité

Le délégué SDEM50 a pour missions de :

- Faire remonter les besoins et attentes de sa commune ou intercommunalité
- Informer régulièrement la commune des actions et projets du SDEM50
- Assurer également le rôle de correspondant tempête pour sa commune
- Être le référent SDEM50 au sein de son équipe municipale ou communautaire
- Contribuer à la réflexion communale ou intercommunale sur les sujets liés à l'énergie

Être délégué au SDEM50, c'est participer activement à la vie du syndicat, être en lien avec les élus de tout le territoire et agir pour l'intérêt général.

Un lien permanent entre le terrain et le syndicat

Les réunions de secteurs d'énergies permettent :

- d'échanger avec les services du SDEM50
- de suivre les orientations proposées par le comité syndical
- de faire le point sur les travaux réalisés ou à venir
- de partager les études en cours et les réclamations
- d'aborder les sujets d'actualité liés à l'énergie

Ces échanges favorisent une meilleure coordination entre le syndicat et les collectivités adhérentes.

Les + du délégué SDEM50

Être délégué au SDEM50, c'est aussi :

- Recevoir des informations régulières et ciblées du syndicat
- Participer à des réunions de secteurs
- Être invité à des réunions techniques, thématiques ou visites d'installations
- S'appuyer sur un réseau d'élus engagés sur les mêmes enjeux

LE CORRESPONDANT TEMPÊTE

UN DISPOSITIF NOVATEUR :

- RENFORCE LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ SDEM50
- FACILITE LA REMISE EN ROUTE DU RÉSEAU EN CAS DE TEMPÊTE

Pourquoi ce dispositif est indispensable

- Tempête Ciaran : **125 000 clients** coupés
- Tempête Gorreti :**82 000 clients** coupés

Ces événements climatiques ont mis en évidence la nécessité de disposer :

- de relais locaux clairement identifiés,
- des remontées terrain précises et détaillées
- d'une communication ciblée pour chaque collectivité

Le délégué du SDEM50 est clairement identifié comme interlocuteur communal en situation de crise. Il centralise les remontées de terrain et relaie les informations de sécurité.

1 correspondant tempête par commune

Un principe simple et fondamental :

- Désignation d'un correspondant tempête par commune
- Ce correspondant est le délégué de la commune au SDEM50
- Il constitue le point de contact privilégié en situation de crise

1 COMMUNE = 1 DÉLÉGUÉ SDEM50 = 1 CORRESPONDANT TEMPÊTE
UN DISPOSITIF ESSENTIEL POUR TOUTES LES COMMUNES

Le rôle du correspondant tempête

Le correspondant tempête est un maillon clé entre la commune, le SDEM50 et Enedis

Il permet de :

- Centraliser les signalements après tempête
- Accélérer le diagnostic des dégâts et des risques locaux
- Aider à la priorisation de la réalimentation
- Relayer les informations et consignes de sécurité aux habitants.

Le correspondant tempête dispose d'outils concrets pour agir efficacement

Application dédiée

- Signalement des dégâts : (pannes électriques, lignes à terre, poteaux endommagés, éclairage public …)
- Transmission rapide et structurée des informations vers le SDEM50

Réunions d'information / formation

- Retours d'expérience des événements passés
- Présentation du rôle de correspondant tempête
- Procédures à suivre en cas de tempête

Le SDEM50 et Enedis, organisateurs du dispositif

Le SDEM50 et Enedis pilotent et coordonnent le dispositif à l'échelle départementale :

- Organisation et animation du réseau des correspondants tempête
- Interface entre les communes et les gestionnaires de réseaux
- Harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire
- Accompagnement des élus et des correspondants

SUIVRE LES ACTUS DU SDEM50

Rester informé simplement

Le SDEM50 met à disposition plusieurs outils numériques pour permettre aux élus de suivre facilement son actualité, ses projets et ses actions sur le territoire.

Les outils du SDEM50

Site internet
www.sdem50.fr

- Actualités du syndicat
- Projets en cours
- Informations pratiques

Espace élus

- Informations dédiées aux délégués
- Documents utiles
- Ressources réservées aux élus

E-charge50

- Mobilité électrique dans la Manche
- Localisation et suivi des bornes de recharge

SIG SDEM50

- Données territoriales
- Réseaux d'énergie
- Outil d'aide à la décision pour les collectivités

Check EP

outil en ligne dédié à l'éclairage public géré par le syndicat

Le SDEM50 sur les réseaux sociaux

Le SDEM50 communique également via les réseaux sociaux pour relayer son actualité et valoriser ses actions.

➡️ Une information régulière, claire et accessible pour accompagner les élus au quotidien.

sdem50

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER
À LA PAGE ÉLECTIONS DU SDEM50
AINSI QU'À LA FOIRE AUX QUESTIONS.